

N°2021-06/36B

Objet : PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE DOUCE PARTAGEE AVENUE DU MARECHAL LECLERC SUR LA COMMUNES DE SAINT-CYPRIEN - DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL).

L'an deux mille vingt et un, le 02 juin, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Pour :	8
En exercice :	10	Contre :	0
Présents :	8	Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : François BONNEAU, Louis SALA.

Secrétaire de séance : Robert OLIVE

Date de convocation : 26 mai 2021

Le Président expose à l'assemblée,

La dotation de soutien à l'investissement public local mis en place par l'Etat à destination des communes et de leurs groupements est destinée à financer des projets d'investissement en lien avec les grandes priorités thématiques dont celle du développement d'infrastructures en faveur de la mobilité.

Le taux de la subvention entre 20 % et 80 % du montant prévisionnel hors taxe du projet.

Il est donc envisagé de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL pour le projet portant aménagement d'une voie douce partagée avenue du Maréchal Leclerc (RD40) sur la commune de Saint-Cyprien, en continuité du tronçon déjà réalisé.

En effet, ce projet permettra de développer les déplacements non polluants en toute sécurité sur un axe qui permet de connecter le village à la plage et qui dessert des services publics (médiathèque, groupes scolaires et périscolaires, gendarmerie), des infrastructures sportives, des commerces et de nombreux établissements d'hébergement touristiques (campings, village vacances...). Il comprend également un volet renaturation et désimperméabilisation en lien avec la stratégie de transition écologique de la communauté de Communes.

Ce projet aura principalement pour objet l'aménagement d'une voie douce entre le rond-point de la Tine et le rond-point de la Médaille Militaire.

Il est découpé en 4 phases.

Les travaux principaux, d'un montant prévisionnel de 384 896,10 € HT, porteront sur la création d'une voie douce, dont de nombreux tronçons seront détachés de la voie pour plus de sécurité et de confort, en enrobé rouge drainant de 3 mètres de largeur sur une partie et en platelage bois de 3,50 m sur une autre partie en raison de la présence d'un canal, la mise en place d'un réseau d'éclairage public, la mise en place de signalisation et mobilier urbain et le réaménagement des espaces verts comprenant la plantation de nombreux arbres.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en €)	
	384 896,10	<u>Financiers sollicités :</u> Etat (DSIPL) 153 958,40 (40%) CD 66 76 979,20 (20 %) Région Occitanie PM 76 979,20 (20 %)	
		<u>Autofinancement</u> 76 979,20 (20 %)	
TOTAL	384 896,10		384 896,10

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **ADOpte** le projet portant aménagement d'une voie douce avenue du Maréchal Leclerc (RD40) sur la commune de Saint-Cyprien ;

↳ **DECIDE** dans le cadre de ce projet de déposer une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local 2021, à hauteur de 40 % du montant total des travaux ;

↳ **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté et dit que les crédits sont inscrits au budget ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile pour la bonne gestion de ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20210602-2021-06-36B-DE
Date de télétransmission : 11/06/2021
Date de réception préfecture : 11/06/2021